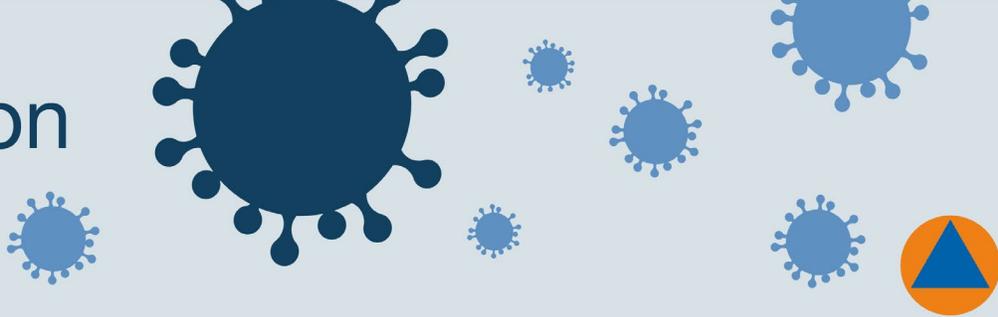


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : À tous les professionnels autorisés à prescrire des analyses de laboratoire**

**DATE : Le 5 octobre 2020**

**OBJET : Demande de limitation des prescriptions d'analyses de laboratoire**

---

Comme vous le savez, des mesures ont été mises en place au Québec pour freiner la propagation de la seconde vague de la pandémie COVID-19. Malgré cela nous constatons une augmentation importante du nombre de cas dans notre région qui vient de passer au niveau d'alerte rouge.

Dans le contexte actuel où les activités hospitalières et cliniques de toutes sortes se poursuivent, les laboratoires sont très sollicités pour la production, entre autres, d'analyses COVID et ils doivent se prémunir contre les bris de service qui seraient très dommageables pour les usagers et la clientèle de notre région. En effet, nos laboratoires n'ont présentement pas de grande marge de manœuvre en termes de capacité supplémentaire de production et fonctionnent présentement à plein régime. Avec la circulation communautaire que l'on connaît, le risque est grand que nous perdions du personnel affecté au laboratoire parmi nos employés. Nous devons donc nous donner la marge de manœuvre nécessaire afin de faire face aux pénuries de personnel anticipées dans les prochaines semaines.

À cette fin, nous sollicitons votre contribution en vous demandant de reporter, autant que possible, les analyses qui ne sont pas essentielles au diagnostic, traitement ou suivi de vos usagers et qui peuvent être espacées dans le temps ou reportées sans préjudice à votre clientèle.

Nous vous remercions de votre contribution habituelle.

**Annick Bouchard**  
Directrice clinico-administrative Optilab &  
Directrice adjointe des services multidisciplinaires  
volet services diagnostiques et télésanté

**André Vincent**  
Microbiologiste-infectiologue  
Chef du département du laboratoire de biologie médicale  
Directeur médical Optilab

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*